

FORMATION

CQP MAM

FJ
CVL
Formation
Judo CVL



Certificat de Qualification Professionnelle

Moniteur d'Arts Martiaux

Mention - Judo

SIRET 317 425 916 00051 | N° d'activité 2445 0260 545
développé par la DIRECCTE Centre-Val-de-Loire

Le moniteur de Judo conduit son activité pédagogique de façon autonome (découverte, initiation, loisir).

- Il délivre des grades (ou équivalent) jusqu'à la ceinture marron et prépare des candidats au grade de ceinture noire 1er Dan.
- Il exerce au bénéfice des différents publics du club.
- Ses interventions se déroulent fréquemment en horaires décalés (soirées, week-ends).
- Il exerce une fonction salariée de l'enseignement du Judo, à temps partiel.

EMPLOYEURS POTENTIELS.

- Les associations sportives
- Les collectivités territoriales
- Les établissements de santé (EHPAD, APA)

LES COMPÉTENCES.

- **Identification des attentes, motivations et besoins spécifiques des participants.**
 - Analyser les attentes, motivations et besoins individuels des participants pour adapter l'enseignement en fonction de leurs caractéristiques et objectifs.
- **Conception et élaboration du cycle de séances.**
 - Planifier et structurer un cycle de séances progressives, en intégrant les techniques et les principes pédagogiques du Judo pour assurer une progression cohérente.
- **Gestion des ressources et du matériel.**
 - Optimiser l'utilisation des ressources disponibles, veiller à la préparation et à la conformité du matériel nécessaire pour chaque séance.
- **Conduite, animation et sécurité des séances.**
 - Diriger les séances en mobilisant les techniques adéquates, en assurant la sécurité des participants et en s'adaptant aux différentes situations rencontrées.
- **Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.**
 - Informer le public de l'organisation de ses activités et de ses événements en travaillant en équipe.
- **Préparer un pratiquant ou un groupe de pratiquants jusqu'au premier niveau de compétition ou de grade.**
 - Former les pratiquants en vue de leur première compétition ou grade en adaptant la préparation aux exigences techniques et réglementaires, tout en tenant compte de leur profil et environnement.
- **Conduire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives.**



LE DIPLÔME.

Le certificat de qualification professionnelle (C.Q.P.) « Moniteur Arts Martiaux » est un diplôme de la branche professionnelle du sport.

Il permet d'obtenir une carte professionnelle délivrée par les services du ministère chargé des sports.

Il autorise l'enseignement du judo contre rémunération.

Par conséquent, il s'adresse aux personnes souhaitant s'engager dans une activité d'enseignement.

Il s'obtient après avoir suivi une formation de 176 heures (en centre de formation), réalisé un stage de 50 heures en club et réussi les épreuves de l'examen final.

L'obtention du diplôme se fait par l'acquisition des trois blocs de compétences et un examen final.

L'INSERTION DANS L'EMPLOI.

92% Des certifiés CQP en 2022, ont obtenu un emploi en 6 mois.

49% Des certifiés CQP en 2022, ont obtenu un emploi dans le métier visé en 6 mois.

Source : <https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/39116/>

LES BLOCS DE COMPÉTENCES.

BLOC 1

Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo.

ÉPREUVE 1

Présentation d'un cycle d'au moins 6 séances d'initiation et d'apprentissage en Judo et entretien individuel avec deux évaluateurs.

ÉPREUVE 2

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Judo.

ÉPREUVE 3

Démonstration technique

BLOC 2

Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.

ÉPREUVE 4

Élaboration d'un écrit dans le cadre du stage.

BLOC 3

Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives.

ÉPREUVE 5

Présentation d'un projet professionnel par le candidat.



CONDITIONS D'INSCRIPTION.

- Être âgé(e) de 18 ans au moins à l'entrée en formation.
- Être titulaire du 1er Dan et titulaire de l'attestation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1).
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'enseignement du Judo datant de moins d'un an à l'entrée en formation.

L'ACCÈS À LA FORMATION.

Avant de s'engager dans la formation, le candidat doit avoir conscience que son investissement, en dehors des séquences de formation, est un facteur déterminant de sa réussite. Une participation active à la vie du club, du comité départemental et/ou de la ligue (organisation de tournois, participation à des stages et animations...) sera demandée pour parfaire votre formation.



La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

LA CERTIFICATION DE NOTRE FORMATION.

Diplôme délivré par : L'Organisme Certificateur de la Branche du Sport.
Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3
Certification enregistrée le : 31 mai 2024.

REFERENCEMENT DU DIPLÔME

| | |
|------------------------|-------------------|
| Code CERTINFO : 83560 | Code ROME : G1204 |
| Code FORMACODE : 15424 | Code RNCP : 39116 |
| Code NSF : 335 | Code CCN1 : 3328 |

PRÉVISION DU CONTENU.

Informations à venir.





PÉRIODE DE FORMATION.

Volume de la formation : 226 heures

- 176 heures pédagogiques (OF CVL)
- 50 heures en structure d'alternance (en club)

Positionnement - 1 heure
Bloc 1 - 119 heures
Bloc 2 - 21 heures
Bloc 3 - 21 heures
Heures Individualisées - 14 heures

Dates de la formation importantes :

24/11/2024 - Date limite de dépôt des candidatures.

01/12/2024 - Tests de positionnement.
Lieu : Orléans

du 18/01/2025 au 30/06/2026 - Période de formation (cf. calendrier prévisionnel)

Coût de la formation : 2200€

Frais de dossier : 100€

Aides au financement :

Pour tous - la formation est éligible :

- au financement CPF

Pour le public jeune (16-25ans) - la formation est éligible :

- au dispositif SESAME

Pour les salariés - les aides au financement sont :

- le plan de formation (employeur)
- le droit individuel à la formation (employeur et OPCA)
- le congé individuel de formation (FONGECIF)
- le contrat de professionnalisation (employeur)

Pour les demandeurs d'emplois - les aides au financement sont :

- l'action de formation conventionnée (Pôle Emploi)
- le stage agréé par la région (Conseil Régional)

Un accompagnement sera proposé aux candidats pour leur permettre de finaliser leur dossier de prise en charge financière.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

24/11/2024 - CLOTURE DU DÉPÔT DES DOSSIERS DE
CANDIDATURES

01/12/2024 - TEST DE POSITIONNEMENT
ORLÉANS

18/01/2025 - FORMATION

22/02/2025 - 23/02/2025 - FORMATION

22/03/2025 - FORMATION

26/04/2025 - 27/04/2025 - FORMATION

24/05/2025 - FORMATION

28/06/2025 - 29/06/2025 - FORMATION

29/08/2025 - 30/08/2025 - 31/08/2025 - FORMATION

L'ensemble des dates de formation se dérouleront :

- au Dojo Jean-Claude Rousseau d'Orléans
- à la Maison des Sports d'Olivet.

Les dates suivantes seront communiquées ultérieurement.

Les séquences de formation se dérouleront le week-end à raison d'une fois par mois en moyenne jusqu'en mai 2026, ce qui représentera 22 journées de formation.

DOSSIER DE CANDIDATURE À LA FORMATION



CQP - MONITEUR DES ARTS MARTIAUX
MENTION JUDO

LE DOSSIER EST À RETOURNER **COMPLET** AU PLUS TARD LE
24 / 11 / 2024

À L'ADRESSE SUIVANTE :

LIGUE CVL JUDO
Organisme de Formation
1240 Rue de la Bergeresse - 45160 Olivet

Pour que votre dossier soit complet, vous devez impérativement remplir le formulaire en ligne en scannant le QR Code ou en vous rendant sur le site internet de la Ligue CVL.



LES TESTS DE POSITIONNEMENTS AURONT LIEU LE 01 / 12 / 2024.

ILS SONT COMPOSÉS :

- TECHNIQUE 40 MINUTES MAXIMUM

APRÈS TIRAGE AU SORT, LES CANDIDATS DOIVENT DÉMONTRER :

- 8 TECHNIQUES DE PROJECTION & 6 TECHNIQUES AU SOL
- LES 3 1ÈRES SÉRIES DU NAGE NO KATA EN TANT QUE TORI ET TOUT OU PARTIE DES 3 1ÈRES SÉRIES EN TANT QUE UKE ;
- UNE DÉMONSTRATION LIBRE DE 2' EN NAGE WAZA & UNE DÉMONSTRATION LIBRE DE 2' EN NE WAZA.

- ENTRETIEN 20 MINUTES MAXIMUM

DURANT CET ENTRETIEN, LE CANDIDAT DEVRA À MINIMA PRÉSENTER :

- SES CONNAISSANCES ET/OU COMPÉTENCES PÉDAGOGIQUES DANS LE CHAMP DU JUDO ;
- S'IL A D'ÉVENTUELLES CONNAISSANCES ET/OU COMPÉTENCES DANS L'ORGANISATION DE SA STRUCTURE ;
- SON PROJET PROFESSIONNEL ET SON PARCOURS ;
- SA STRUCTURE D'ALTERNANCE (NOM, LIEU, ACTIVITÉS, TUTEUR, ...);
- PRÉSENTER LE PLAN DE FINANCEMENT DE SA FORMATION.

CONTACT

Sébastien JOURNET

Directeur de l'Organisme de Formation
formationjudocvl@gmail.com

Secrétariat Ligue CVL Judo

02.38.49.88.60

<https://centre-val-de-loire-judo.ffjudo.com>



DOSSIER DE CANDIDATURE



**Certificat de Qualification Professionnel
Moniteur d'Arts Martiaux
Mention Judo**

DOSSIER DE CANDIDATURE

Certificat de Qualification Professionnel

Moniteur d'Arts Martiaux

Mention Judo

LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST À RETOURNER COMPLET

AU PLUS TARD

LE 24 NOVEMBRE 2024

à : LIGUE CVL JUDO
Organisme de Formation
1240 Rue de la Bergeresse - 45160 Olivet

TARIF DE LA FORMATION CQP MAM

2 200€

Frais de dossier 100€

(payable en 1, 2 ou 3 fois)

Un accompagnement individualisé sur le financement sera proposé
aux candidats (à la lecture du dossier reçu)

Règlement à joindre avec l'inscription à l'ordre : Ligue CVL Judo

LES TESTS DE POSITIONNEMENT

auront lieu à Orléans

le 1er DECEMBRE 2024

FICHE DE RENSEIGNEMENTS (1/2)

IDENTIFICATION

| |
|--|
| NOM : |
| PRÉNOM : |
| DATE DE NAISSANCE : |
| LIEU ET DÉPARTEMENT DE NAISSANCE : |
| ADRESSE : |
| CODE POSTAL : |
| VILLE : |
| TÉLÉPHONE : |
| MAIL : |
| N° SÉCURITÉ SOCIALE : |
| NATIONALITÉ : |
| SITUATION DE FAMILLE (CÉLIBATAIRE, MARIÉ(E), DIVORCÉ...) : |

INFORMATIONS FÉDÉRALES

| |
|--|
| CLUB D'APPARTENANCE : |
| LIGUE : |
| DÉPARTEMENT : |
| N° DE LICENCE : |
| GRADE : |
| DATE D'HOMOLOGATION : |
| ÉLÉMENT(S) MANQUANT(S) POUR LE GRADE SUPERIEUR : |
| DIPLÔME FEDERAL ACQUIS (CAP / CAF) : |
| N° DE DIPLÔME & DATE D'OBTENTION : |
| FONCTIONS ACTUELS AU SEIN DU CLUB : |

FICHE DE RENSEIGNEMENTS (2/2)

PARCOURS SCOLAIRE & PROFESSIONNEL

NIVEAU III : CAP^{...} / BEP
Précisez :

NIVEAU IV : BACCALAUREAT
Précisez :

NIVEAU V : DEUG / DUT / BTS
Précisez :

NIVEAU VI : LICENCE / MAITRISE / MASTER 1
Précisez :

NIVEAU VII & plus : MASTER / DOCOTRAT...
Précisez :

DIPLÔMES SPORTIFS : BPEJEPS, DEJEPS, AUTRE...
Précisez :

SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI

- SALARIÉ(E) : OUI NON

TYPE DE CONTRAT : CDI / CDD / AUTRE...
Précisez :

- HANDICAPÉ(E) : OUI NON

EMPLOYEUR : NOM / ADRESSE

- DEMANDEUR D'EMPLOI : OUI NON

DEPUIS LE :

NUMERO D'IDENTIFIANT :

Bénéficiaire du RSA : OUI NON

DUREE TOTALE DE VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE
(y compris saisonnière, bénévole, intérim...) :

STRUCTURE D'ACCUEIL & TUTORAT

STRUCTURE(S) CLUB(S) (plusieurs clubs possibles) :

TUTEUR PEDAGOGIQUE ENVISAGE POUR LA FORMATION :

Avez-vous une perspective d'emploi à l'issue de la formation ?

Si oui, précisez le nom de l'employeur ou du club :

FINANCEMENT DE LA FORMATION

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION :

DOSSIER DE CANDIDATURE

Certificat de Qualification Professionnel

Moniteur d'Arts Martiaux

Mention Judo

RAPPEL DES PRE-REQUIS POUR RENTRER EN FORMATION

- Être titulaire d'une pièce administrative justifiant son identité (original ou photocopie lisible recto/verso.)
- Être âgé(e) de 18 ans.
- Être titulaire du 1er Dan.
- Être titulaire d'une attestation de formation aux premiers secours (Prévention et Secours Civiques de niveau 1 ou équivalent...)
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'enseignement du Judo datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.

.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____ déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation.
- Que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables.
- Sollicite mon inscription aux tests de positionnement pour l'entrée en formation au CQP MAM mention Judo organisés par la ligue Centre Val-de-Loire.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraude ou de fausses déclarations (313- 1, 313 - 3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

Date :

Signature :

CERTIFICAT MEDICAL

CERTIFICAT MEDICAL DE NON-CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE
&
A L'ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Je soussigné(e), Docteur _____

demeurant : _____

certifie avoir examiné :

M _____ né(e) le _____

demeurant : _____

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de contre-indication médicale à la pratique
et à l'encadrement du Judo.

Observations éventuelles : _____

Fait à : _____ Le _____

Signature et cachet du médecin :

DOSSIER DE CANDIDATURE

Certificat de Qualification Professionnel

Moniteur d'Arts Martiaux

Mention Judo Jujitsu

RECAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE **OBLIGATOIREMENT** À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Photocopies :

d'une pièce d'identité :

Si vous êtes français(e), deux photocopies recto verso (signées) de votre carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.

Si vous êtes étranger(e), une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité.

de votre casier judiciaire B3.

de votre licence en cours de validité.

de votre diplôme justifiant de votre grade de ceinture noire 1er dan (1 an minimum), ou une attestation de grade (à retrouver sur l'extranet).

de votre attestation d'assuré(e) social(e) en cours de validité

(document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site Internet www.ameli.fr). La carte n'est pas recevable.

de l'attestation de formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).

de vos diplômes.

du diplôme et de la carte professionnelle recto-verso (à jour) du tuteur pédagogique.

Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du Judo Jujitsu datant de moins de 1 an.

Un document écrit précisant notamment votre expérience personnelle et éventuellement pédagogique, accompagné d'une lettre de motivation.

2 photos d'identité portant votre nom et la formation suivie au dos (dont une collée ou agrafée sur la 1ère page).

Si un organisme finance tout ou une partie de votre formation, une attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure.

Pour les candidats :

Étudiants : Copie de la carte d'étudiant(e)

Salariés : Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation.

ATTENTION :

Tout dossier incomplet ou posté après la date de clôture des inscriptions ne sera pris en compte.